



## RÉPONSE AU POSTULAT DU 2 OCTOBRE 2018

**Participation de la Commune de Vich au Conseil régional du district de Nyon  
appelé récemment Région de Nyon**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous vous soumettons ci-dessous la réponse relative au postulat de Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux du 2 octobre 2018.

Ces derniers demandent à la Municipalité de présenter un rapport relatif aux avantages et inconvénients pour notre Commune de participer au Conseil régional du district de Nyon (avec le DISREN) et de proposer le maintien ou le retrait de cette association sur lequel le Conseil général sera appelé à voter un jour.

### **1. Historique**

Le district de Nyon a connu ces dernières années une croissance économique et démographique importante. La région de Nyon a passé le cap des 100'000 habitants.

Ce développement, qui impacte notre commune, allié à la nécessité d'assurer des prestations de services publics de qualité et la sécurité de nos concitoyens, a généré, depuis plusieurs années, de nombreuses collaborations intercommunales qui touchent des domaines très variés : écoles (AISE), accueil de jour (RAT), énergie (SEIC), élimination des déchets (SADEC), service technique intercommunal (STI), protection civile (ORPC), défense incendie (SDIS Gland – Serine), assurances sociales (ARAS), église et triage forestier (AGFORS). Ainsi, dans ces différents domaines d'activité, notre commune a choisi de collaborer avec ses voisins plutôt que d'appréhender de manière autonome les enjeux liés à sa croissance. De nombreuses associations intercommunales ont été créées, car les économies d'échelle ou l'amélioration des prestations obtenues en mutualisant les moyens ont permis de gérer un certain nombre d'obligations et de prestations que nous n'aurions pas pu assumer seuls de la même manière. Ces collaborations intercommunales impliquent que les autorités concèdent une partie de leur autonomie en transférant certaines de leurs compétences par délégation. Les avantages de ces associations ont donc pour corollaire un éloignement décisionnel qui représente une perte de pouvoir et de maîtrise financière pour les autorités communales.

Néanmoins, il a alors été considéré que ces collaborations intercommunales ne répondaient pas entièrement à l'obligation de penser et mener une politique au niveau de l'ensemble du district à la hauteur de son développement et qu'elles ne suffisaient pas pour pallier le déficit d'infrastructures, de mobilité, de promotion économique et touristique, ainsi que de soutien aux activités culturelles, sportives et sociales de notre région.

Pour combler ce vide, notre district a mis en place le Conseil Régional du district de Nyon en 2004. Notre Conseil général, mesurant les avantages à rejoindre cette nouvelle association régionale, a décidé d'y adhérer le 25 juin 2007.

Considérant que chaque commune n'a pas, à elle seule, la capacité de résoudre toutes les questions liées au développement régional, Région de Nyon a proposé en 2015 la mise en œuvre du « dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise » (DISREN) pour une phase expérimentale (2016-2019) prenant fin au 31 décembre 2019. A ce jour, notre commune n'a pas adhéré au but optionnel DISREN ainsi qu'à son financement.

Le Comité de direction de Région de Nyon proposera la reconduction du DISREN pour la période 2020-2025 lors de la séance du Conseil intercommunal du 26 septembre 2019. Considérant que les conditions ne sont pas actuellement réunies pour l'intégration statutaire du DISREN (en faire un but de l'association applicable pour toutes les communes membres), celui-ci restera un but optionnel pour les communes de la Région de Nyon, qui auront le choix d'adhérer ou non à ce mécanisme.

En cas de validation du préavis (PR-44-2019) par le Conseil intercommunal, un texte-type sera fourni à chacune des communes membres afin qu'elles puissent le soumettre à leur délibérant sous forme de préavis communal proposant cette nouvelle étape du DISREN. Les communes membres auront jusqu'au 30 juin 2020 pour communiquer à Région de Nyon le résultat de cette votation. L'objectif visé est la mise en œuvre du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise au 1er juillet 2020.

## **2. Considérations en faveur ou en défaveur d'être membre de Région de Nyon**

### **En défaveur**

1. Pour certains, Région de Nyon s'ajoute aux échelons institutionnels reconnus que sont les communes, le Canton et la Confédération. Cette couche supplémentaire peut être assimilée à une usurpation des rôles (4e pouvoir) qui diminue la collaboration directe Canton-communes. Les communes ont le plus souvent la maîtrise technique à disposition pour défendre un projet intercommunal face au Canton et cet échelon additionnel, créant un éloignement décisionnel et informatif, peut compliquer les processus plutôt que de les simplifier. De plus, lorsque l'Etat de Vaud traite directement avec Région de Nyon, celle-ci peut être perçue comme le « bras armé du canton », vu que le Canton finance une partie de son fonctionnement.

2. Le mécanisme de la péréquation directe cantonale tient déjà compte du fait que plus une commune a d'habitants, plus elle est soumise à des charges élevées dans les équipements communautaires et services à la population (infrastructures routières, transports publics, offre culturelle, de loisirs, etc.). Cette disparité de charges entre les communes de notre district est donc déjà compensée par la péréquation qui redistribue les ressources financières au travers d'une solidarité régionale.
3. Région de Nyon a mis en place une structure administrative importante, fixe et rigide (Secrétariat régional) avec des locaux achetés, des salaires fixes, un secrétaire général à plein temps, etc. Ainsi, avec ces moyens qu'elle s'est donnés et imposés, elle cherche à occuper le terrain, à prendre en charge le plus de dossiers possibles ou de direction de projets. Elle devient envahissante et tentaculaire. Tous les projets n'ont pas besoin d'elle, mais Région de Nyon a besoin de trouver des occupations.
4. Avec sa surface de 377 km<sup>2</sup>, sa population de plus de 100'000 habitants et ses 47 communes, il est difficile de trouver des projets concrets et d'envergures régionales apportant une réelle valeur ajoutée aux communes et à leurs habitants.
5. Une participation active et responsable au Conseil intercommunal de Région de Nyon implique un investissement important en temps pour en maîtriser les dossiers. Il n'est pas évident de trouver dans nos organes communaux les personnes prêtes à s'investir suffisamment pour elle.
6. Des charges supplémentaires - La participation financière de notre Commune à Région de Nyon repose sur une cotisation annuelle actuellement de CHF. 20.- par habitant. L'adhésion au but optionnel du DISREN augmentera les charges de CHF 60.- par habitant (env. 1 point d'impôt CHF 60'000.- divisé par 1'000 habitants).

#### **En faveur**

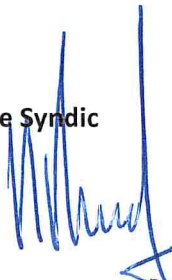
1. En tant qu'habitants de Vich, nous faisons partie d'une région et notre slogan « vivre ensemble » ne devrait pas s'arrêter aux frontières de notre commune. De nombreux thèmes des quatre axes de notre feuille de route : Patrimoine architectural et construit, Cohésion sociale, Économie et finances, Ressources naturelles et environnement passent par le développement de projets régionaux. Notre Commune n'a pas les ressources et la prétention de relever seule ces défis. Région de Nyon est là pour nous aider en mutualisant les moyens entre communes et en proposant des soutiens financiers ou administratifs.
2. Région de Nyon est un élément fédérateur pour notre district. Sans son soutien, de nombreux projets n'auraient pas vu le jour. Pensez aux projets liés au tourisme, à la culture, à la mise en valeur des atouts de notre région ainsi qu'aux projets de mobilité douce : les transports publics, les vélos libres. Notre commune dans ces types de domaine ne peut les entreprendre seule.

3. Le fait que des communes soient regroupées au sein de Région de Nyon nous donne un avantage pour l'obtention des financements et des subventions de la part du Canton, de la Confédération ou de tiers pour mener et financer nos projets.
4. Image dans la région : le fait de s'exclure de Région de Nyon sera vu comme un repli sur soi, une démarche égoïste, laissant aux autres communes le soin d'assumer et diriger le développement de notre région. D'autre part, mieux vaut être dedans que dehors pour faire valoir le point de vue de notre commune et défendre notre vision de ce développement.
5. Certes, de nombreux projets ne nous concernent qu'indirectement mais n'oublions pas que nous-même, nos enfants et générations futures en profiteront en tant qu'habitants de notre commune ou comme futurs résidents d'une autre commune de notre district.
6. Région de Nyon, interlocuteur-partenaire frontalier, représente l'ensemble des communes vaudoises, donc la nôtre, dans l'agglomération transfrontalière du « Grand Genève » destiné à traiter certains problèmes touchant à la fois la France et nos deux cantons voisins.

### 3. Recommandation

La Municipalité a de façon objective, procédé à une pesée des intérêts en faveur et défaveur de l'appartenance de notre Commune à Région de Nyon. A l'issue de cette réflexion, la Municipalité est d'avis de maintenir notre adhésion à Région de Nyon tout en y intégrant le but optionnel du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN).

Réponse adoptée par la Municipalité dans sa séance du 2 septembre 2019.

**Le Syndic**  
  
Michel Burnand

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**



**La Secrétaire**  
  
Patricia Audétat